

ANNEXE N° 2 : DEMANDE D'AMENAGEMENT SPECIFIQUE

CERTIFICAT MÉDICAL

Justifiant d'aménagements particuliers pour un concours de la fonction publique

À téléverser sur votre espace personnel Cyclades avant le 3 juillet 2020, délai de rigueur.

Concours professionnel pour l'accès au grade de
Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable (TSCDD) SESSION 2020

1. Partie à remplir par le candidat :

NOM et Prénoms du (de la) candidat(e)

Né(e) le.....à.....

2. Partie à remplir par le médecin agréé par l'ARS, dater, signer et à remettre au candidat:

Je soussigné(e) praticien(ne) de médecine générale assermenté(e)
certifie que le (la) candidat(e) est atteint(e) du handicap suivant

.....
.....

et atteste que ce handicap est compatible avec l'emploi de Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable.

En conséquence, ce (cette) candidat(e) doit bénéficier, lors des épreuves écrites et/ou orales :

- d'une installation dans une salle spéciale
- d'un temps de composition majoré d'un tiers
- d'une machine à écrire ou d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte
- d'un sujet en braille
- de l'assistance d'une secrétaire
- d'une autre mesure particulière :

Observations éventuelles du praticien :

.....
.....

Fait à.....le.....

Cachet et signature du praticien(ne) de médecine générale assermenté(e)



3. Partie à détacher par le médecin pour le règlement de ses honoraires, et à retourner accompagné d'un RIB à :

MTES - SG/DRH/SDPCT/RM1 - Unité PCT3 - Concours professionnel de TSCDD
Grande Arche de la Défense – 92055 LA DÉFENSE Cedex,.

Nom et prénoms du candidat :

Cachet et signature du praticien de médecine générale assermenté

Numéro SIRET :